St Jean Maurienne	Date :	22 juin 2026

COMMUNIQUE OFFICIEL

Objet : Plan canicule – Aménagement de l'accueil scolaire.

Madame, Monsieur, Chers parents,

En raison des fortes chaleurs annoncées et de l'alerte canicule en cours, la municipalité de Saint-Jean-de-Maurienne, en codécision avec l'Education Nationale, met en place des mesures spécifiques afin de garantir la sécurité, la santé et le bien-être des enfants.

Ces dispositions s'appliquent immédiatement et jusqu'à nouvel ordre. Toute absence sera dispensée de justificatifs.

- **Maintien de l'ouverture des établissements** : les écoles de la Commune restent ouvertes. L'ensemble des services associés, y compris la restauration scolaire, sont maintenus normalement.
- **Liberté de choix pour les familles** : il est vivement conseillé de garder les enfants à la maison. La possibilité vous est laissée de mettre ou non votre enfant à l'école. Ce choix relève de la libre décision des familles.
- **Accueil adapté en cas d'impossibilité de garde** : si vous n'avez pas la possibilité de garder votre enfant, sachez que l'école l'accueillera. Les enseignements et activités seront alors dispensés dans un format adapté aux conditions climatiques, validé par l'Education Nationale.

Par ailleurs, nous vous informons que les services techniques municipaux et le pôle Vie Scolaire restent pleinement mobilisés. Toutes les mesures nécessaires et les adaptations possibles seront déployées partout afin de maintenir des conditions d'accueil optimales dans les locaux, notamment en aérant les lieux tôt le matin.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre collaboration face à ces circonstances climatiques exceptionnelles.

Philippe ROLLET,
Maire

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE (Savoie)

Olivier THENAIL,
Inspecteur de l'Education Nationale